
Fondation de l'Association québécoise des laryngectomisés
(anciennement Fondation de la Fédération québécoise des laryngectomisés)
Rapport des activités
Du 1er janvier au 31 décembre 2019

Doris St-Pierre Lafond, présidente

Raison d'être de la Fondation

La Fondation de l'Association québécoise des laryngectomisés (ci-après appelée Fondation) est un organisme d'aide financière qui, d'une part, tire ses fonds de dons et de placements et qui, d'autre part, offre sa collaboration à l'Association québécoise des laryngectomisés et, occasionnellement, à des organismes qui offrent des services gratuits aux laryngectomisés du Québec.

Organisation fonctionnelle

Le Conseil d'administration

1. Le conseil d'administration est composé de 9 membres. Au 31 décembre 2019, le CA se présente comme suit:
 - les directeurs (trices), Mmes Sylvie Appleby, Noëlla Boily, MM Jean-Guy Gagnon, Louis-Benoit Michaud et Yves Ouellet;
 - la secrétaire, Mme Johanne Drainville;
 - le trésorier, M. Michel Teasdale;
 - la vice-présidente, Mme France Fontaine;
 - la présidente, Mme Doris St-Pierre Lafond.
2. Les mandats ont été reconduits en décembre pour les membres suivants pour une période de 2 ans: Sylvie Appleby, Jean-Guy Gagnon, Louis-Benoit Michaud, Yves Ouellet et Michel Teasdale.
3. Sur les personnes en poste au 31 décembre 2019, cinq (5) sont des personnes laryngectomisées et deux personnes sont conjointes d'un laryngectomisé. À l'exception de la présidente et de la vice-présidente, tous les membres siègent aussi au CA de l'Association québécoise des laryngectomisés et agissent à titre bénévole.

Son infrastructure

1. La Fondation bénéficie des infrastructures de l'Association québécoise des laryngectomisés pour son fonctionnement: secrétariat, informatique et local pour les réunions du conseil d'administration;
2. Par mesure d'optimisation des ressources, elle coordonne ses réunions avec celles de l'Association, n'assumant les coûts de déplacement que des personnes qui ne sont pas membres du conseil d'administration de l'Association;
3. La Fondation assume les coûts de ses propres rapports financiers.

Les communications

1. La présidente de la Fondation a été présente à l'Assemblée générale de l'Association tenue à Montréal le 19 juin 2019, pour répondre aux questions de l'assemblée sur la Fondation.
2. La Fondation décrit ses activités sur le site Web de l'Association et y invite les personnes à effectuer un don sous diverses formes, entre autres par le biais de CanaDon où elle s'est inscrite en 2012.

Activités en 2019

Réunions

La Fondation a tenu 4 réunions entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019, soit les 20 février, 12 juin, 16 octobre et 11 décembre, dans les locaux de l'Association.

Subventions accordées

Les demandes de subventions sont acheminées à la Fondation au moyen d'un formulaire par le président de l'Association. Le CA de la Fondation étudie et autorise les demandes. Une fois l'activité ou l'objet de la demande de subvention complété, un rapport de réalisation est acheminé à la Fondation qui procède au remboursement. Ainsi, la demande de subvention et le remboursement peuvent s'échelonner sur 2 années financières. Le CA de la Fondation a autorisé le paiement automatique répété pour certaines activités ou fournitures mais un rapport de réalisation doit quand même être autorisé pour s'assurer qu'il respecte les cadres de l'entente (ex: type de dépenses autorisées) et les règles comptables (ex: factures).

La Fondation a procédé au cours de l'année à l'analyse et au déboursé des demandes d'aide financière suivantes:

<i>Objet de la demande de subvention</i>	<i>Date du CA d'approbation</i>	<i>Remboursement le</i>	<i>Montant</i>
Café-rencontre de laryngectomisés à Sherbrooke	12 juin 2019	12 juin 2019	117,99\$
Mise à niveau informatique	16 octobre 2019	16 octobre 2019	2790,22\$
Formulaires en ligne	11 décembre 2019	11 décembre 2019	1440,33\$
Total			4 348,54\$

États financiers

Voir le rapport à cet effet.

Changement de nom de la Fondation

Le 3 janvier 2019, l'Agence de revenu du Canada approuvait officiellement dans une lettre adressée à la présidente le changement de nom de la Fondation et, après approbation au CA du 20 février 2019, la Fondation transmettait à Revenu Québec cette lettre d'approbation de même que ses règlements modifiés. La confirmation par Revenu Québec nous a été transmise par téléphone le 11 février 2020.

Perspectives pour 2020

La Fondation entend poursuivre ses activités selon la même orientation.